Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900203-20251216-1612202507-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FI

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
16 Décembre 2025

N°16.12.2025.07

OBJET :

Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) Consultassur pour les contrats d'assurance 2027-2030

Date de convocation :
10 Décembre 2025

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	12
Nombre de pouvoirs :	8

Vote :	
Pour :	25
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-cinq, le seize Décembre à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

Etaient présents : M FEREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M PERINAUD Jean-Claude, Mme DAO Aurélie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, Mme LE GALL Laurianne, M GESTIN Philippe, Mme GOURHANT Nathalie, Mme DUMOULIN Murielle, M ALLAIN Frédéric, M PETIT Frédéric, M PERROT Jean-Claude, M AUBIN David.
Etaient absents excusés : M NIHOUARN Raymond, M GUYADER Ronan, M CLOAREC Jean-Paul, Mme ROHOU Céline, M GAKIERE Fabrice, M CAM LE NY Maël, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme MICHAUD Sabine, Mme COURTOIS Sophie, Mme HUGONNET Gwénaëlle, M LE GUYADER Stéphane, Mme ROMÉ Cindy.
Pouvoirs :
M NIHOUARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M GUYADER Ronan donne pouvoir à M FEREC Thomas
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à Mme GUILLOU Laurette
M CAM-LE NY donne pouvoir à Mme DAO Aurélie
Mme LE ROY Anne-Sophie donne pouvoir à M LE MEN Bruno
Mme MICHAUD Sabine donne pouvoir à M ALLAIN Frédéric
Mme COURTOIS Sophie donne pouvoir à Mme COCOUAL Marie-Laure
Mme HUGONNET Gwénaëlle donne pouvoir à M AUBIN David

M ALLAIN Frédéric a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que le CCAS est assuré bénéficiaire des contrats souscrits par la commune. Afin de sécuriser la future procédure de mise en concurrence, compte tenu de la technicité des marchés d'assurance (audit des risques, rédaction du DCE, analyse des offres), il est proposé de recourir à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)La société Consultassur a formulé une offre incluant l'audit du portefeuille, la définition des besoins, la préparation du dossier de consultation, la mise en ligne de la procédure et l'analyse des offres.

Les contrats d'assurance de la commune et du CCAS arrivent à échéance le 31 décembre 2026.

Le 8 décembre 2025, le Conseil d'administration du CCAS a adopté une délibération :
- autorisant sa participation à la consultation ;
- confiant à la commune un mandat complet pour conduire la mise en concurrence, analyser les offres et souscrire les contrats pour son compte.

Les marchés d'assurance présentent une forte technicité (audit des risques, rédaction du dossier de consultation, analyse des offres).
Il est donc nécessaire de recourir à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour sécuriser et préparer la consultation.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900203-20251216-1612202507-DE

La société Consultassur a proposé un devis (n° 2026-238/06), joint au dossier, comprenant :

- Audit complet du portefeuille assurantiel, incluant l'analyse des sinistres, des risques et des garanties actuelles, ainsi que l'évaluation des besoins futurs ;
- Élaboration des préconisations, notamment sur l'ajustement des garanties et des niveaux de franchises ;
- Rédaction du dossier de consultation, comprenant le règlement, l'acte d'engagement et les pièces techniques ;
- Rédaction de l'avis d'appel à concurrence et assistance à la mise en ligne ;
- Accompagnement pendant toute la procédure de consultation, incluant les réponses aux questions des candidats ;
- Analyse des offres et production du rapport de classement ;
- Appui à la mise en place des nouveaux contrats, jusqu'à leur entrée en vigueur.

La consultation portera sur les lots suivants :

1. Dommages aux biens
2. Flotte automobile
3. Responsabilité civile
4. Protection juridique de la collectivité (en tant que personne morale) et protection fonctionnelle des agents et élus

Le coût de la mission est de 2 250 € HT, hors frais de déplacement, selon le devis Consultassur.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission finances, personnel, administration générale du 9 décembre 2025,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité des membres :

1. D'acter le mandat donné par le CCAS.
2. De confier la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à la société Consultassur, conformément au devis n° 2026-238/06.
3. D'autoriser le Maire à signer le marché d'AMO ainsi que tous les actes nécessaires à la consultation des futurs contrats d'assurance.

Fait et délibéré le 16 Décembre 2025

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FEREC

MAIRIE DE BRIEC de l'ODET
29510 (Finistère)